

Halles : hyperinflation en vue !

L'association Accomplir a décidé, félicitons la, de combattre un scandale que Delanoë a voulu naturellement garder le plus discret possible : l'inflation continuelle des dépenses prévisionnelles de construction de la Canopée des Halles, pour laquelle l'architecte Berger vient de se voir gratifier de près de 7 millions d'euros supplémentaires, excusez du peu !



Berger venant chercher ses honoraires ?

liront **ICI** son mémoire.

Par ailleurs, l'association a demandé au préfet de Paris de solliciter la suspension de cet avenant, lui seul ayant la possibilité de réclamer ce gel au tribunal. Elle s'étonne au passage de la bienveillance passée de l'Etat face à la mairie delanoïste. On la comprend.

Décidément, la mairie prend de plus en plus ses aises avec le droit, galvanisée par l'absence de contre-pouvoir et de frein à ses turpitudes. Parfait ! Les fautes et les erreurs vont se multiplier ...

Lundi 28 Mars 2011

Source :
<http://www.delanopolis.fr>

Ce bâtiment, présenté à l'origine comme une feuille en lévitation puis comme un toit de verre, est passé progressivement d'une hauteur de 11 mètres à une hauteur de 14 mètres devenant un mastodonte opaque, grand comme la place des Vosges, qui va écraser le site et défigurer le centre de Paris.

Comme son volume, son coût ne cesse d'enfler et voilà maintenant que la ville de Paris, par un troisième avenant (encore ! voir notre article sur Vélip' ...) veut fait signer, fort discrètement, par sa filiale la SemPariSeine, un troisième chèque aux architectes Berger et Anziutti qui devraient désormais toucher 30, 1 millions d'euros, soit une hausse de 28% par rapport au montant prévu auparavant.

Cette rallonge a tout l'air de modifier les conditions économiques de ce marché public sans mise en concurrence, ce qui est illégal. Accomplir a donc décidé de la contester devant le Tribunal administratif. Ceux que cela intéressent